



# LE LIEN

Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Trimestriel 1€ - JUIN 2022 - N°211

[www.ferc-cgt.org](http://www.ferc-cgt.org)

## PAROLE À...

Charlotte Vanbesien

P.10

## LE DOSSIER

Le Conseil National Fédéral

P.11



# SOMMAIRE

## P.3 / ÉDITORIAL

par Marie Buisson

## P.4 / ACTUALITÉ

- . Élections au CA de l'AFPA
- . Élections professionnelles de la Fonction publique du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022
- . Protocole LPR dans l'ESR
- . Présidentielles 2022 : l'extrême droite, un danger majeur
- . Féminisme et syndicalisme CGT : pratiques militantes et revendications

## P.10 / PAROLE À...

. Charlotte Vanbesien

## P.11 / LE DOSSIER

. Le Conseil National Fédéral

## P.15 / VIE FÉDÉRALE

- . Fiche DLAJ : protection fonctionnelle dans la Fonction publique
- . Congrès extraordinaire CGT Educ'action
- . La CGT-EP lance sa campagne électorale depuis le Cap d'Agde

## P.18 / INTERNATIONAL

- . L'Afghanistan, victime du grand jeu
- . Lutttes internationales dans l'Éducation, sources d'inspiration

## P.20 / RETRAITÉ·ES

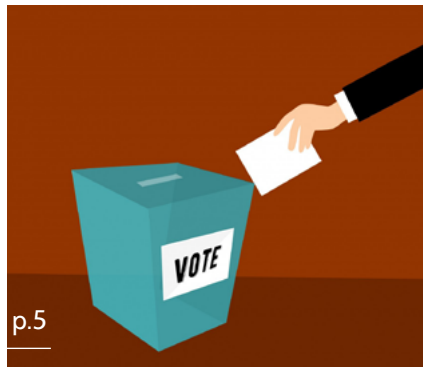
CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

- . Rapport d'activité
- . Document d'orientation-revendications (projet)

**le lien /**

Tel. 01 55 82 76 12

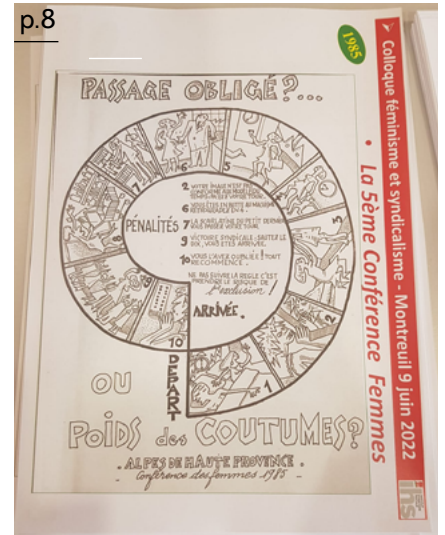
Directrice de publication  
Marie BUISSON  
n° CPPAP 0325 S 05498  
Trimestriel 1 €  
FERC - CGT Case 544  
93515 Montreuil Cedex  
Imprimerie Rivet Presse Édition



p.7



p.8





**L'**ACTUALITÉ internationale est occupée depuis février par

l'invasion de l'Ukraine ordonnée par V. Poutine. La CGT a immédiatement affirmé sa solidarité avec les populations civiles victimes de la guerre en Ukraine et condamné avant tout l'agresseur. Si nous rejetons le jeu des alliances qui entraîne les peuples dans les conflits mondiaux au profit des dirigeant-es et des multinationales, notre pacifisme fait la différence entre les dangers d'escalade encourus et les impératifs liés à la résistance des peuples pour défendre leur droit à l'auto-détermination. Notre histoire est celle d'un soutien aux peuples en lutte pour la défense de leurs droits et libertés face à l'oppression ou à l'agression. C'est aussi le sens de notre engagement dans la campagne de solidarité pour le droit à l'école et aux études des filles et des femmes afghanes. L'ensemble des luttes internationales dans nos champs doit nous interroger sur notre syndicalisme.

En France, à l'heure où ces lignes sont écrites, nous sommes dans l'attente des résultats des législatives. Mais d'ores et déjà, E. Macron réélu pour un nouveau quinquennat, nous devons nous préparer à construire de fortes mobilisations pour défendre nos droits individuels et collectifs et en conquérir de nouveaux. Rien ne se fera sans l'intervention du monde du travail. Le vote d'extrême droite (32,28 %, plus de 11 300 000 voix en additionnant les 3 candidat-es clairement identifiées dans ce camp) nous indique aussi clairement que nous devons poursuivre la lutte contre ses idées. Pas seulement au moment des élections mais au jour le jour, dans l'ensemble de nos actions, en animant des débats, en proposant des formations expliquant pourquoi dans nos

champs les discours et propositions de l'extrême droite s'opposent à ce que nous portons collectivement pour nos conditions de travail, de vie, d'études, etc.

Nous devons aussi porter auprès des travailleur-ses nos revendications d'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux en lien avec notre revendication d'un SMIC à 2000 € et d'un salaire minimum par qualification. Dans le public on attend toujours un hypothétique dégel du point d'indice, annoncé dans la folie des discours électoraux... Nous devons aussi mener la lutte contre un éventuel (mais probable) recul de l'âge légal de départ à la retraite comme nous

avons su mener la bataille en 2019-2020. Les nouveau et nouvelle ministres Pap Ndiaye et Retillaud, même s'ils sont moins catalogués « anti-wok » et réactionnaires, sont nommés pour mener la même politique macronienne de casse des services publics. Il faudra lutter pour obtenir les budgets et personnels nécessaires dans l'Éducation et l'Enseignement supérieur et la recherche. Comme il faudra lutter pour que la formation profes-

sionnelle retrouve sa place dans la construction de la société émancipatrice à laquelle nous aspirons, notamment en lien avec la transition écologique et énergétique.

Dans les mois à venir, nous continuerons à travailler collectivement, comme nous le faisons à l'occasion de nos instances (congrès, conseils nationaux, etc.), pour préparer l'ensemble de ces batailles et les élections professionnelles.

**Nous devons nous préparer à construire de fortes mobilisations pour défendre nos droits individuels et collectifs et en conquérir de nouveaux.**

Marie Buisson, Secrétaire générale

## ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFPA : LES SALARIÉ·ES ONT CHOISI LA CGT !

*Du 20 au 27 avril dernier, les salarié·es de l'AFPA (Établissement Public Industriel et Commercial depuis 2017) étaient appelé·es à désigner par vote électronique leurs deux représentant·es des salarié·es au Conseil d'Administration.*

**L**ES QUATRE organisations représentatives avaient présenté une liste, la CGT et la CFE-CGC obtiennent un·e représentant·e. Pour la CGT, c'est Catherine Ribot qui portera ce mandat d'une durée de 5 ans.

D'autre part, les 27 membres du Conseil d'Administration ont tous été renouvelé·es : collège État (9), collège Régions de France (4), collège des confédérations syndicales (5), collège des représentant·es employeur·ses (3), personnalités qualifiées (4) et enfin représentant·es des salarié·es (2). Pour notre confédération, c'est Marie Buisson qui continuera à porter ce mandat.

Un nouveau Président du Conseil d'Administration a été désigné en la personne de Jean-Marie MARX, qui n'est pas un inconnu, ni un novice dans le monde de la formation professionnelle. Il avait d'ailleurs participé à une table ronde lors d'un colloque sur les 70 ans de l'AFPA en 2016 à la confé-

dération (L'AFPA, la pédagogie de la promotion sociale, IHS-FERC, Ed. Syllepse, P. 101).

Ces élections ont été marquées par un faible taux de participation de 38,04 %, sensiblement identique au précédent scrutin de 2017. La liste CGT obtient 28,47 % des voix et arrive en seconde position, derrière la CFE-CGC qui obtient 39,47 % des voix et fait ainsi son entrée au Conseil d'Administration, aux dépens de la CFDT qui perd son siège. La CGT reste majoritaire chez les non-cadres (devant la CFDT et la CFE-CGC). Mais ces personnels sont de moins en moins nombreux, en raison de l'externalisation croissante de certaines activités : entretien et maintenance des locaux, nettoyage et dernièrement restauration.

La CGT-AFPA, conformément à ses engagements, portera avec détermination et conviction les orientations plébiscitées par les salarié·es au Conseil d'Administration, dans l'intérêt de toutes et de tous

(<https://cgtafpa.fr/election-ca-ca-cert-a-quoi-propositions-dorientation/>).

➔ **Renforcer les missions de service public et la place de L'AFPA :**

le contexte national nécessite un développement des MNSP, notamment par le développement de nouveaux incubateurs sur les métiers émergents et le renforcement de la politique du Titre professionnel (création et révision des Titres).

➔ **Obtenir les moyens indispensables pour garantir un service de qualité :** le prochain COP (Contrat d'Objectifs et de Performance) prévu en 2023, devra intégrer de manière prioritaire l'utilité sociale de nos missions.



Catherine Ribot

➔ **Améliorer les conditions de travail :** indissociable d'un haut niveau de qualité au service des usager·es, cette question devra être prise en compte dans chaque décision prise par le Conseil d'Administration.

➔ **Modifier la composition du CA :** à l'instar d'autres établissements publics, nous demanderons que le nombre de représentant·es des salarié·es s'élève à 1/3 des membres. Les salarié·es, premier·es impacté·es par les décisions du CA, doivent être justement représenté·es.

Alors que les transitions écologiques et environnementales vont avoir des répercussions importantes pour les citoyen·nes et que la réindustrialisation du pays redevient une priorité, l'AFPA doit être en capacité d'accompagner, de former et de qualifier pour les métiers de demain dans le cadre d'un grand service public national de la formation professionnelle. C'est ce projet pour l'AFPA et ses salarié·es que Catherine Ribot et Marie Buisson porteront au sein de cette instance.



## ON VOTE TOUJOURS EN DÉCEMBRE 2022 !

Les élections professionnelles 2022 se dérouleront du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022, près de 2,526 millions de personnels dans la FPE (contractuel·les et titulaires) vont voter, pour la plupart via un vote électronique.

**E**N 2018, la participation était de 42,64 %, soit 436 321 personnels sur 1 023 211. Depuis l'apparition du vote électronique, les organisations syndicales ont tiré la sonnette d'alarme et les chiffres de participation le montrent, non ce n'est pas facile de voter. Les obstacles sont nombreux, mauvaise adresse postale de réception, boîte mel non consultée ou non consultable, appréhension face à un ordinateur, absence d'ordinateur sur le lieu de travail. Même avec des personnels aguerris, les obstacles administratifs demeurent. Les bases de données ne sont pas à jour et certains personnels ne recevront pas leur notice de vote, ce malgré les demandes répétées du SNPJS CGT auprès des ministères concernés.

personnels sont évincés de toute communication.

Sans compter les nouvelles dispositions qui vont rendre plus difficile la consultation des listes d'émargements, aucune exploitation possible !

### L'affaiblissement des organisations syndicales ?

Depuis la loi de transformation de la Fonction publique, les instances sont chamboulées : les CT fusionnent avec les CHS-CT pour devenir des CSA (comité social d'administration), les personnels de même catégorie sont regroupés dans la même CAP, celle-ci ayant perdu au passage des prérogatives importantes en termes de promotion et de mobilité des personnels.

Depuis le séminaire de décembre 2021, les organisations fédérées se mobilisent ensemble pour gagner la représentativité au sein du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et recherche, et jeunesse et sport qui se décline en trois CSA différents. À la rentrée 2022, il faudra se mettre en ordre de bataille.



Au printemps 22, les premiers tests dans la Fonction publique, dans les finances publiques particulièrement, sont loin d'être satisfaisants. Ils n'ont pas permis de donner un résultat du vote. Les tests pour l'éducation nationale sont repoussés en juin.

Dans un courrier adressé à Blanquer, le SNPJS CGT alerte sur les dysfonctionnements importants de fonctionnement des boîtes mel et des dispositifs d'envoi des informations syndicales par mel des personnels jeunesse et sport. Près de 40 % des

tives importantes en termes de promotion et de mobilité des personnels.

### Alors pourquoi voter ?

Malgré ces coups systémiques contre la Fonction publique, les personnels auront toujours besoin des organisations syndicales dans leur défense individuelle et collective. La CGT continuera inlassablement de porter la voix des salarié·es à tous les niveaux, dans toutes les instances officielles et les groupes de travail.

### Nous avons devant nous un défi immense :

- ➔ défense et amélioration du statut ;
- ➔ abrogation loi de la transformation de la Fonction publique ;
- ➔ négociations des nouvelles grilles salariales ;
- ➔ plan massif de titularisation sans conditions de concours ni de nationalité.

**DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022**  
Elections professionnelles Fonction publique



## LE PROTOCOLE LPR, OU L'ACCORD RELATIF À L'AMÉLIORATION DES RÉMUNÉRATIONS ET DES CARRIÈRES DANS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE (ESR)

La loi n°2020-1674 du 24/12/20 de programmation de la recherche (LPR) aura été, à en croire Macron, la grande loi de l'ESR de son quinquennat. Elle a été largement dénoncée par les collègues et combattue par plusieurs organisations syndicales, dont les organisations CGT de l'ESR (FERC Sup, SNTRS, CGT-INRAE et CGT CROUS)

06

Le Lien N°211 - juin 2022

**C**ETTE LOI accentue en particulier la précarisation par l'extension du recours à l'emploi contractuel ainsi que le contournement du recrutement par concours via les chaires de professeur-se junior-e. Mais un protocole LPR « relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières » a été adossé à la loi et proposé à la signature des syndicats le 12/10/20. La CGT a refusé ce chantage et ne l'a pas signé. Les quelques miettes concédées par le gouvernement ont néanmoins largement occupé les discussions en 2021 et 2022<sup>1</sup>, il n'est pas inutile de les rappeler ici.

### Les « repyramidages »

Ce barbarisme désigne un volant de promotions de corps supplémentaires pour les statuts d'enseignant-es-chercheur-ses (EC) par un accès au corps des professeur-ses d'université (PU) et pour les statuts des ingénieur-es, technicien-nes de recherche et formation (ITRF) par un accès au corps supérieur, pendant les années 2021 à 2025. Ces possibilités de promotions supplémentaires (+2000 postes de PU, +4650 postes de Tech, ASI, IGE, IGR sur cinq ans) sont certes positives pour les collègues qui en bénéficieront et correspondent à une revendication récurrente de la CGT. Mais le volant reste bien en deçà de nos propositions. Quant aux procédures d'exception mise en place pour ces promotions, elles risquent d'être pérennisées.

Coté ITRF, nous avons obtenu que le passage IGE et IGR se fasse par un examen professionnel national (admissibilité et admission). Le passage Tech et ASI restera hélas très local.

### Reclassement des EC et des chercheur-ses (C)

Avec le décret du 8 mars 2022, les conditions du reclassement EC et C sont alignées entre elles et légèrement améliorées : la préparation du doctorat est dorénavant prise en compte en totalité dans la limite de 6 ans (limitée à 3 ans jusqu'ici), les contrats post-doctoraux sont pris en compte en totalité, une bonification d'un an d'ancienneté est accordée au titre du doctorat (pour les EC).

À noter que les EC ou C déjà en poste peuvent demander à se voir appliquer ce nouveau reclassement (demande à formuler avant le 8 novembre 2022).

### Amélioration indemnitaire

Le niveau indemnitaire des EC et C est considérablement augmenté pour atteindre 6400 € annuels en 2027 pour la part fixe liée au grade. La contrepartie est lourde, avec la mise en place d'un régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) largement modulé selon la fonction occupée et le « mérite ». Ce RIPEC est le loup de la prime au



" Subventions au Ministère de l'ESR " (Allégorie) #ESRpeinture

mérite entré dans la bergerie des enseignant-es... Quant aux personnels non-enseignants de l'ESR, le réexamen du RIFSEEP dans le cadre LPR est très largement inférieur à ceux effectués au sein des autres ministères, de 100 à 400 € annuels de plus, une goutte d'eau dans un océan d'inflation...

### Grille IGR

La fusion des deux 1<sup>ers</sup> grades de la grille des ingénieur-es de recherche (IGR) est à venir. Elle corrigera l'inversion de carrière IGE - IGR introduite par le PPCR en 2016. Mais les propositions portées par la CGT à cette occasion auront été balayées par le ministère, au motif qu'elles « sortaient du cadre du protocole LPR » ! Une preuve supplémentaire s'il en était besoin que nous avons bien fait de ne pas signer ce protocole...

<sup>1</sup><https://cgt.fercsup.net/les-dossiers/enseignement-superieur/lpr-frederique-vidal-2019-2021/article/lpr-analyse-cgt>

## ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022 : SI L'EXTRÊME DROITE A PROVISOIREMENT ÉTÉ ÉCARTÉE, ELLE RESTE UN DANGER MAJEUR

Lors du second tour de l'élection présidentielle, Marine Le Pen a recueilli 13,2 millions de voix. Un score jamais atteint par un ou une candidat-e d'extrême droite. Celle-ci n'a donc pas remporté l'élection présidentielle, écartant provisoirement le risque de l'installation d'un pouvoir fasciste en France. Mais écarter provisoirement ce danger n'est qu'une étape. Si la CGT s'est prononcée pour qu'aucune voix n'aille à l'extrême droite c'est bien car elle la considère comme une ennemie mortelle pour le monde du travail et pour la démocratie.

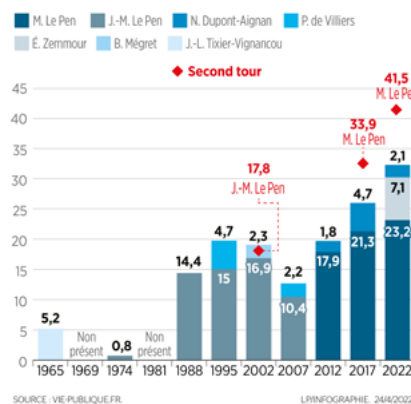
**L**A CONSTRUCTION d'une nouvelle force électorale d'extrême droite sous la bannière de Reconquête peut malheureusement élargir le spectre du fascisme, d'autant plus avec la stratégie à l'œuvre de l'Union des droites et le possible basculement de tout ou partie des Républicains. Le constat factuel de la montée électorale de l'extrême droite, de la présence de plus en plus importante de groupes satellites violents, de l'imprégnation grandissante des idées d'extrême droite dans la population... Tout ceci nous donne une responsabilité historique majeure dans une situation que l'on a rarement connue aussi périlleuse.

La CGT n'est malheureusement pas imperméable à l'imprégnation de ces idées. Comme l'indique le sondage établi par Harris Interactive pour *Liaisons sociales quotidien*, au 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle 2022, 26 % de personnes interrogées se sentant proches de la CGT ont voté pour un ou une candidat-e d'extrême droite (MLP, Zemmour ou Nicolas Dupont-Aignan). Ce même sondage indiquait 17 % en 2017 et 10 % en 2012. Cette progression est inquiétante et nous devons à ce titre multiplier les formations syndicales contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques, partout dans la CGT.

Nous devons être de tous les combats contre l'extrême droite et ses idées. En continuant à démasquer partout et notamment sur nos lieux de travail les impostures sociales, féministes et écologistes, en continuant à mettre en lu-

### Un score jamais atteint depuis 1965

Résultat des candidats d'extrême droite à l'élection présidentielle (en % des suffrages exprimés)



mière le projet de discrimination généralisée de l'extrême droite.

Nous devons aussi être de tous les combats contre les néo-libéraux-ales au pouvoir. En continuant à démontrer que la politique menée par Macron est antisociale, climaticide et liberticide. Si Macron n'est pas d'extrême droite, il se place dans la lignée des néo-libéraux-ales autoritaires qui, par leur politique, ouvrent la voie au fascisme.

Dans les années 30, la montée du fascisme et du nazisme a procédé d'une manipulation par celles-ci et ceux-ci des crises économiques et démocratiques, en y apportant soi-disant des « réponses » et en désignant des boucs-émissaires. Mais le capitalisme, déjà à l'époque, œuvrait dans des politiques ouvrant de fait la voie à l'extrême droite, quand au même moment, le grand patronat se tournait progressivement vers le fascisme ou le nazisme !

À ce titre, le sondage Harris Interactive cité plus haut nous donne des éléments tout aussi inquiétants : en 2022, 31 % des personnes se sentant proches d'un syndicat patronal auraient voté à l'extrême droite, alors qu'ils et elles n'étaient « que » 11 % en 2017 et 2012. Une partie du patronat pourrait donc de nouveau se tourner vers le fascisme pour répondre à ses besoins !

Notre combat contre l'extrême droite et ses idées doit donc s'appuyer sur la double besogne de la CGT : une lutte quotidienne pour les droits des salarié-es et une lutte de construction d'une autre société, plus juste, sociale, écologique et féministe, s'opposant à la société néo-libérale et en faisant tout pour ne pas tomber sous le fascisme.



## « FÉMINISME ET SYNDICALISME CGT, PRATIQUES MILITANTES ET REVENDICATIONS DANS LE CHAMP DE L'ÉDUCATION, LA FORMATION, LA RECHERCHE ET LA CULTURE »

Colloque de l'Institut d'Histoire Sociale le 9 juin 2022

### Prendre conscience

#### Évolution des pratiques militantes de 1944 à 1985

Il y a des échos très forts entre les luttes des femmes dans l'histoire de la FERC CGT et celles menées actuellement dans notre syndicat, voilà l'enjeu de la présentation de C. Hamon et d'A. Vrignaud, président de l'IHS.

En effet, les pratiques militantes que nos camarades ont identifiées dans les archives ressemblent bien aux nôtres. Si les conférences des femmes (1958-1985) ont pris d'autres formes aujourd'hui, elles étaient le lieu de revendications féministes et syndicales. On y distingue 4 thématiques : égalité des salaires ; formation professionnelle des filles ; condition féminine et partage des tâches ; maternité et sexualité.

### Comprendre

Le parcours de Danièle Kergoat, sociologue et directrice de recherche honoraire au CNRS, cégétiste, est celui d'une combattante. Elle a dû se battre pour que soit reconnu le bien-fondé de ses recherches sur la division sexuelle du travail et pour créer un laboratoire de recherche, le GEDISST (Groupe d'étude sur la division sociale et sexuelle du travail). Mais sa pugnacité nous permet de disposer d'une réflexion qui articule féminisme et lutte des classes. Ses terrains de recherche en usine, ou dans les collectifs d'infirmières par exemple, révèlent entre autres deux points fondamentaux pour notre militantisme syndical : les revendications spécifiques du tra-

vail des femmes doivent être prises en compte dans les syndicats, sinon, elles s'organisent en collectifs. Les pratiques militantes des femmes sont variées, et ne peuvent qu'enrichir les luttes.

Autant de perspectives enthousiasmantes pour l'avenir !

### Figures historiques

L'analyse statistique des figures répertoriées dans la Maitron par Sandra Gaudillère<sup>1</sup> nous montre que le travail est immense pour la reconnaissance des militantes qui ont fait l'histoire puisqu'il n'y a que 12 450 notices consacrées aux femmes pour 150 000 consacrées aux hommes. Marie Guillot (1880-1934), Josette Cornec (1886-1972), et Paulette Cavalier (1920-2017) ont la chance de figurer dans ce dictionnaire des mouvements ouvrier et social. Et leur présentation respective par Marie-Alix de Richemont<sup>2</sup>, Marie Dagnaud<sup>3</sup> et Nadine Castellani<sup>4</sup> met en valeur des

parcours de militantes qui, malgré les freins structurels liés à leur genre et à leurs engagements syndicaux, ont entraîné non seulement un élan dans la syndicalisation, mais aussi un travail de fond pour les droits des femmes. En effet, par leur exemple, par leurs réflexions à la fois politiques et pédagogiques et par leur courage, elles restent des figures édifiantes pour nos camarades.

### Syndicalisme féministe : enrichir notre héritage

Le témoignage plus récent de Michèle Douville nous interroge bien sur notre capacité à créer les conditions d'un environnement non sexiste dans nos structures, élément incontournable pour que les femmes militent.



Comme le soutient Sophie Binet le syndicalisme féministe permet à la CGT de s'emparer de la revendication essentielle pour une égalité sociale : celle de l'égalité salariale réelle, dont l'obtention est à articuler avec des revendications propres aux conditions de travail des femmes. Marie Buisson conclut que seul un volontarisme sans faille pourra garantir l'émancipation des femmes dans la CGT, au travail et dans la société.



<sup>1</sup> Secrétaire nationale CGT éducation, co-animatrice de la Collective et co-animatrice du collectif femmes-mixité fédéral

<sup>2</sup> co Secrétaire départementale SDEN 01

<sup>3</sup> SD SDEN 29

<sup>4</sup> Secrétaire académique Aix-Marseille, co-animatrice de la Collective



# Militants, adhérents, ensemble soyons solidaires

Depuis plus  
de 30 ans,  
la Macif protège  
l'activité  
syndicale

[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)



## PAROLE À ... CHARLOTTE VANBESIEU

Secrétaire générale adjointe de la FERC CGT

10

Le Lien N°211 - juin 2022



Quel est ton parcours professionnel et militant ?

J'ai passé une enfance rurale, voire paysanne, dans la Montagne Noire audoise. Pas de milieu militant, mais les débats autour des enjeux agricoles étaient bien présents. Je commence à militer en 2002 en arrivant à l'Université du Mirail à Toulouse pour étudier l'Histoire. C'est une fac très militante : à chaque rentrée un mouvement de protestation se met en place, avec en point d'orgue le mouvement social contre le CPE.

Je travaille en parallèle de mes études et me questionne sur mon adhésion à la CGT rapidement. À 22 ans, salariée dans un restaurant Mc Donald à Paris, je prends ma carte ! Je milite dans la fédération du Commerce quelques années (Mc Do, femme de chambre, nettoyage ...). Un mélange d'expériences professionnelles et militantes dans des secteurs du privé où les enjeux syndicaux sont forts !

Au bout de quelques années, les ménages commencent à me fatiguer et je trouve un poste d'AED dans un lycée de la banlieue de Bordeaux : c'est l'occasion pour moi de rencontrer les camarades de la CGT Educ'action et de m'investir dans l'activité militante

AED. Je découvre les élèves de la Section d'Enseignement Professionnel et des collègues PLP : gros coup de cœur ! Je passe donc le concours de PLP Lettres-histoire et fais mon stage dans un Lycée du nord de la Gironde.

“ J'arrive comme titulaire dans le 93 où je réalise la gravité des discriminations subies dans les quartiers populaires. ”

C'est comme secrétaire académique de la CGT Educ'action Créteil que je vais participer à notre combat commun pour une école émancipatrice pendant deux mandats avec mes brillant-es et efficaces camarades de l'académie.

Pourquoi as-tu décidé de te syndiquer à la CGT ?

Mes années à la Fac ont été marquées par plusieurs mouvements étudiants dont le plus fameux contre le CPE. Les manifs et les AG sont l'occasion de rencontrer des syndiqué-es salarié-es. Logiquement, une fois que j'ai pu signer mon premier CDI (chez Mc Do), j'ai poussé la porte de l'UL CGT du 15<sup>e</sup> arrondissement. Décidée à lancer la grève générale dans tous les MC Do de France ! Cela n'a pas pris... J'ai alors toujours eu en tête de structurer l'activité syndicale pour donner envie aux salarié-es de s'organiser pour gagner.

Pourquoi et comment t'es-tu investie à la FERC ?

Lors de mon élection à la CEF, j'ai été marquée par la qualité des débats et les analyses très variées concernant la formation professionnelle. La découverte de notre activité internatio-

nale, par exemple à travers le travail de BDS, a constitué un réel enrichissement militant. Les réflexions sur le développement dans le privé ont fait écho avec ma formation militante au Commerce. Les mouvements sociaux des dernières années (loi travail, retraite...) ont été l'occasion de créer un collectif ALS FERC que j'ai le plaisir de co-animer. Le militantisme prend alors une dimension interpro et confédérale très concrète et très enthousiasmante, voire sportive !

Les camarades de la CEF m'ont fait l'honneur de me coopter au bureau fédéral il y a un an. J'ai pu alors m'impliquer de façon plus importante dans les dossiers et le fonctionnement de notre organisation.

“ Militante depuis plus de 16 ans à la CGT je suis persuadée que nous devons évoluer sur nos pratiques, notre ouverture au monde du travail pour convaincre les salarié-es de notre capacité à gagner. Les réflexions autour des questions environnementales, féministes, d'ouverture à la jeunesse, aux nouveaux métiers et aux autres organisations me semblent pertinentes pour parvenir à massifier notre organisation. ”



## LE CNF : UN MOMENT DE DÉMOCRATIE DE LA FÉDÉRATION

Le Conseil National Fédéral s'est tenu les mercredi 1<sup>er</sup> et jeudi 2 juin à Dourdan(Essonne). Il a permis de rassembler 81 camarades dont 32 femmes, réparti-es en 51 délégué-es délibératif-ves, 27 délégué-es consultatif-ves et 3 invité-es. Les camarades venaient des organisations fédérées SN AFPA, Educ'Action, Educ'pop 35, CROUS, FERC Sup, SN INRAE, S2E2T, SNAPEC, SNEIP, SNPEFP, SNPJS, SNTRS.

Entre temps de débats et d'échanges, moments conviviaux, votes par mandats et à main levée, les délégué-es ont travaillé durant les deux jours sur l'actualité nationale et internationale et sur l'orientation de la fédération. Le CNF a ainsi fait le point sur l'avancée des grands axes donnés par le dernier congrès fédéral, notamment sur la question de la syndicalisation des jeunes et le développement du secteur privé de la fédération. Il a aussi permis de rappeler l'engagement de la FERC dans la lutte pour l'égalité femmes-hommes et contre les violences sexistes et sexuelles. Le tout à découvrir plus précisément dans les pages suivantes du dossier.

### Résultats des différents votes du CNF

#### 1/ Report du congrès fédéral (à main levée)

En lien avec les élections professionnelles de la Fonction publique (décembre 2022) et la tenue du congrès confédéral (27 au 31 mars 2023), la Commission exécutive fédérale a proposé le report du congrès fédéral à la semaine du 22 au 26 mai 2023 à Quiberon.

>>> Pour : 47                      Contre : 0  
 Abstention : 0                  NPPV : 0

#### 2/ Mise à disposition de Marie Buisson pour la CEC (à main levée)

Philippe Martinez a annoncé son intention de ne pas briguer un nouveau mandat en tant que Secrétaire général de la CGT lors du 53<sup>e</sup> congrès confédéral. Il a proposé à la Commission exécutive confédérale de porter la candidature de Marie Buisson à sa succession, si le congrès votait pour. La CGT Educ'action 92 a validé la mise à disposition de Marie à la future CEC. Le CNF et la CEF ont été sollicité-es pour confirmer celle-ci.

>>> Pour : 68                      Contre : 0  
 Abstention : 1                  NPPV : 1

#### 3/ Création de la cellule de veille contre les Violences Sexistes et Sexuelles (par mandat)

>>> Pour : 91,19 %    Contre : 1,97 %  
 Abstention : 6,84 %

#### 4/ Mandat à la CEF de travailler les statuts pour y intégrer la cellule VSS (à main levée)

>>> Pour : 38                      Contre : 4  
 Abstention : 2                  NPPV : 0

#### 5/ Validation du texte sur la syndicalisation des jeunes (par mandat)

>>> Pour : 85,76 %    Contre : 8,85 %  
 Abstention : 5,39 %



## CRÉATION D'UNE CELLULE DE VEILLE FÉDÉRALE

À la FERC, nous ne sommes pas en dehors du monde réel et les agissements de violences sexistes et sexuelles (VSS) que nous dénonçons de manière théorique peuvent aussi avoir lieu au sein notre organisation. La FERC, fortement engagée sur cette thématique, a décidé de se doter d'outils qui lui permettent d'agir.

12

Le Lien N°211 - juin 2022

LORSQUE ces faits de violence impliquent des militant·es CGT, qu'ils soient salarié·es ou non, c'est l'ensemble de l'organisation qui en pâtit. Comme l'a rappelé le dernier congrès confédéral, nous nous devons d'être exemplaires afin de mener la lutte sur ce sujet dans les entreprises, services et établissements. C'est pourquoi la Confédération s'est engagée « à pérenniser et renforcer la cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelles » et à porter le débat devant le « CCN pour proposer un cadre commun CGT pour protéger les victimes de violences sexistes et sexuelles et sanctionner les agresseurs dès que les faits sont avérés ». La CGT s'enorgueillit d'avoir mis en place cette cellule qui joue son rôle d'alerte, lorsque les victimes l'ont décidé, auprès des directions des organisations concernées. D'autant plus quand on voit ce que Macron et Borne font de la parole des victimes, très loin de la « grande cause » du quinquennat précédent !

À la CGT, on ne revient pas sur nos engagements et nos valeurs. Le 23 novembre 2021, la CGT via Philippe Martinez a signé une tribune unitaire avec d'autres organisations syndicales et des partis politiques rappelant notamment que nous « *menons dans nos structures ce même combat afin que nos relations militantes soient des relations sans oppression ni domination, car vouloir changer la société passe aussi par une transformation profonde et par la mise en place d'un environnement militant sans violence sexiste ni sexuelle* ». Interpelé sur l'affaire Abad, P. Martinez a rappelé nos positions et les décisions que notre organisation a su prendre lorsque qu'une plainte pour VSS a été

déposée contre un membre de la CEC. Pour répondre aux cas de VSS qui peuvent subvenir à l'avenir dans la FERC, et pour que ce ne soit plus le bureau fédéral qui soit interpellé, la Commission exécutive fédérale a acté la mise en place d'une cellule de veille fédérale (comme d'autres fédérations ont pu le faire) lors de sa réunion de janvier. Dans la foulée, un collectif de travail a été mis en place et a pu proposer un texte (validé par la CEF) lors du CNF.

qu'est-ce  
que tu ne  
comprends pas  
dans  
non

 Stop aux violences sexistes et sexuelles au travail

Pour répondre aux interrogations qu'il y avait au sein de nos organisations sur le fait que seules les victimes soient entendues dans la Cellule de veille confédérale, le dispositif proposé et adopté par le CNF sera composé de 2 commissions. Une qui permet l'accompagnement des victimes dans les démarches pour apporter aide et conseil par des camarades formé·es ; une seconde, lorsque la victime décide d'aller plus loin, et seulement

avec son accord, qui permet le recueil d'informations, de collecte des éléments afin de permettre à la direction de prendre des décisions.

Le CNF, après avoir voté la création de la cellule de veille, a donné mandat à la direction fédérale de porter des modifications statutaires lors de notre prochain congrès qui aura lieu en mai 2023.

Les syndicats auront ainsi à voter sur un rajout sur le rôle et la fonction de la cellule de veille et sur une seconde partie, plus large et qui comblerait un vide dans nos statuts, sur nos possibilités d'actions lorsqu'un·e élu·e ou mandaté·e de la FERC porte atteinte aux statuts et valeurs de notre organisation. Cela concerne les VSS mais aussi l'ensemble des discriminations et un possible soutien aux idées d'extrême droite.

je suis sympa  
et souriante  
mais ce  
n'est pas une  
invitation

 Stop aux violences sexistes et sexuelles au travail



## SYNDICALISATION DE LA JEUNESSE

*Au congrès d'octobre 2019, la FERC CGT s'est engagée à faire reconnaître le droit statutaire de créer des syndicats d'étudiant·es/lycéen·nes à la CGT.*

**L**E CNF du 19 mars 2021 avait décidé de poursuivre et d'amplifier cette dynamique et de porter le débat au sein de la Confédération et des organisations du CCN et acté plusieurs décisions pour le mettre en œuvre. A savoir :

➤ Rédiger un courrier de la FERC au Bureau confédéral expliquant la démarche engagée et demandant que le CCN de la CGT s'empare de ce débat avant le 53<sup>e</sup> congrès confédéral.

➤ Mettre en place un groupe de travail composé de membres de la CEF et de militant·es mandaté·es par les organisations qui le souhaitent. Ce groupe de travail fera une proposition de texte à la CEF, pour le CNF.

➤ Réunir dès que possible un CNF en présentiel avec un texte amendable à voter.

➤ En fonction des décisions du prochain CNF, la direction fédérale préparera les textes fédéraux nécessaires aux votes du 14<sup>e</sup> congrès de la FERC.

Notre dernier CNF a donc été l'occasion de faire le point sur le travail mené. L'ensemble des points listés ont abouti. Nous avons aujourd'hui l'assurance que la question de la syn-



dicalisation de la jeunesse constituera un point de débat inscrit dans les textes préparatoires du 53<sup>e</sup> congrès confédéral. Après plusieurs congrès où le sujet est apparu pendant les débats par des interventions ou par des amendements, le sujet est clairement annoncé à l'avance. Depuis quelques mois un travail est mis en place au niveau confédéral sur la question. Le travail de réflexion se fait à tous les niveaux, fédéral et confédéral.

Nous avons pu constituer un groupe de travail respectant les conditions détaillées par le CNF et qui a répondu à la commande en produisant le texte demandé. **Le CNF a pu débattre et amender un texte de quatre pages élaborant une réflexion fédérale sur la syndicalisation des jeunes à la CGT.** Nous avons assisté à un débat de qualité, et les délégué·es ont pris le temps d'échanger dans le cadre d'un débat général sur la question. Plusieurs sujets ont émergé dans les échanges,

dont les plus importants sont : la notion de « jeunesse en formation », la structuration selon différents modèles (syndicats d'étudiant·es salarié·es ou Syndicats Étudiant·es Lycéen·nes Apprenti·es), les rapports avec les autres organisations de jeunesse...

**Le travail collectif sur les amendements a permis de finaliser un texte qui se positionne sur le choix d'une syndicalisation au niveau confédéral et non pas fédéral.** Le calendrier des congrès à venir avec un congrès confédéral se tenant avant notre prochain congrès fédéral a facilité cette prise de position. Le CNF a choisi de jouer le jeu du débat démocratique confédéral et de porter le débat avec l'ensemble de la CGT. La FERC a désormais un bilan partagé sur la question de la syndicalisation de la jeunesse et propose des pistes de solution pour pouvoir discuter pendant la préparation du congrès confédéral et participer pleinement aux débats.

## DÉPLOIEMENT FÉDÉRAL DANS LE SECTEUR PRIVÉ

*Le CNF a été l'occasion de faire un bilan d'étape de l'orientation que la fédération s'est donnée au dernier congrès de porter ses efforts sur la syndicalisation de ses champs du secteur privé : Eclat (ex. animation), le Sport, les différentes branches de la formation, l'habitat et le logement accompagné. Cette orientation s'est en premier traduite par une affectation de moyens supplémentaires permettant à plus de camarades de mener une activité sur ce dossier.*

14

Le Lien N°211 - juin 2022

**L**A DÉMARCHE de déploiement s'apprécie sur le long terme et l'épidémie du Covid n'a pas franchement aidé dans notre démarche de déploiement. Ceci dit nous n'avons pas à rougir de ce bilan d'étape, nous ambitionnons d'arriver au prochain congrès fédéral avec plus de 1 000 syndiqué-es supplémentaires dans nos secteurs du privé. Dans la branche Eclat, notre activité s'est traduite par la création de nouveaux syndicats départementaux de l'éducation populaire. Dans la branche du sport un projet de déploiement a été mis en place, projet qui a évolué avec la pratique en gardant la préoccupation de cibler des entreprises de taille importante pour y mener une action sur le long terme. Pour le prochain congrès il faudra faire plus finement le bilan de nos évolutions de structuration pour formuler des propositions en adéquation avec ces dynamiques militantes.

Le déploiement et la syndicalisation ne sont pas une préoccupation de notre seule fédération, bien avant c'est une préoccupation confédérale. Disons que nous lui avons emboîté le pas. En effet notre Confédération a construit une méthode de projet de syndicalisation qui nous a bien aidé-es pour notre projet dans le sport. C'est donc une priorité confédérale et de plus en plus d'unions départementales mettent en place de tels projets dans leur territoire : nous ne devons pas hésiter à en être partie prenante et proposer des cibles de nos champs. La syndicalisation peut être plus que d'autres démarches demandent un travail commun entre fédérations et structures interprofessionnelles.

La réforme des IRP et la mise en place des CSE en 2018-2019 créent un effet silo ou tunnel dans les élections 4 ans plus tard en 2022-2023. Entre

septembre 2022 et décembre 2023, ce sont plus de 70 % des élections de CSE qui vont se dérouler. C'est donc un créneau à ne pas rater !



### #LETAFGHANGIRLSGOTOSCHOOL

*La FERC s'est engagée dans une campagne internationale pour dénoncer la violence pratiquée par les Talibans en Afghanistan en excluant les filles du collège, du lycée, de l'université, du monde professionnel.*

**L**es images de jeunes filles refoulées des établissements scolaires le 24 mars dernier, alors que les jeunes hommes y vont, ont été une véritable provocation. Comme les suprémacistes blancs, les Talibans incarnent seulement la barbarie absolue et destructrice. Celle de la haine et de la peur des femmes qui finit par dévorer des sociétés entières si on ne l'arrête pas.

En Occident et notamment en France, la résistance afghane en exil s'organise. À visage découvert, les féministes afghanes ont défilé dans les rues le 8 mars et un premier meeting

regroupant des activistes de toutes tendances a eu lieu à Paris le 12 mars, à la Bourse du Travail. La FERC s'est associée au hashtag lancé par les résistantes et résistants afghan-es pour que les acteur-trices de l'éducation, les syndicalistes, les étudiant-es, les lycéen-nes, les parents d'élèves et les activistes des droits humains donnent de la visibilité au combat qui se mène en Afghanistan.

Pour cela, les délégué-es du CNF se sont pris-es en photo pour adresser un message aux Talibans et à la communauté internationale :

**#LetAfghanGirlsGoToSchool**

## FICHE " PROTECTION FONCTIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE "

*Fiche rédigée par le collectif fédéral Droit Liberté Action Juridique. Si tu es victime de discrimination syndicale, tu peux demander à bénéficier de la protection fonctionnelle quel que soit ton statut (fonctionnaire, stagiaire, contractuel·le).*

**L'**ART. 11 de la loi Le Pors, n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires prévoit en faveur des agent-es une garantie de protection à l'occasion de leurs fonctions.

L'administration a l'obligation légale de protéger l'agent-e contre les attaques, menaces ou agressions, dont iel fait l'objet à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Le Conseil d'État reconnaît l'obligation de protection dans l'hypothèse d'un harcèlement (CE 12 mars 2010 n° 308674 ; intégré en 2016 à la loi).

En la matière, tu dois présenter des éléments au moins plausibles (CE, octobre n°366002 et décembre 2014 n°358340). En effet, lorsqu'un-e de ses agent-es est présumé-e victime d'agissements réputés de harcèlement moral, l'administration est tenue de lui accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle afin d'y mettre un terme.

L'administration choisira les modalités les plus appropriées pour respecter son obligation de protection de ses agent-es, sous le contrôle du/de la juge administratif-ve.

La protection s'exerce selon trois axes : obligation d'assistance, obligation de faire cesser le trouble et réparation.

Il peut être utile de reprocher un harcèlement moral lié à la discrimination syndicale (notion de harcèlement discriminatoire).

La protection fonctionnelle doit-être accordée à l'agent-e public-que lorsque les actes du/de la supérieur-e hiérarchique sont, par leur nature ou leur

gravité, insusceptibles de se rattacher à l'exercice normal du pouvoir hiérarchique (CE 29/06/2020 n°423996).

Ce qui est bien le cas de la discrimination syndicale qui caractérise une violation d'une liberté fondamentale (ex : contexte de harcèlement discriminatoire syndical et sanction disciplinaire déguisée CAA Marseille 25 janvier 2021 n°19MA03923).

Ta demande de protection doit être **écrite** (lettre recommandée avec accusé de réception), **motivée** et **apporter les précisions utiles** sur les faits ou les poursuites pour éclairer l'administration dans sa prise de décision.

Un décret confie aux recteur-trices de région académique la compétence pour mettre en œuvre la protection fonctionnelle au bénéfice d'agent-es mettant en cause les président-es et directeur-trices d'établissements publics placés sous tutelle des ministres chargé-es de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret n°2021-350 du 29 mars 2021).

Le principe d'impartialité implique que le/la supérieur-e hiérarchique mis en cause à raison de tels actes ne peut statuer sur la demande de protection fonctionnelle présentée par son ou sa subordonné-e (CE 29/06/2020 n°423996).

Si la situation requiert le recours à un-e avocat-e la protection fonctionnelle couvre les frais de justice engagés.

Tu es libre du choix de ton avocat-e mais si ses honoraires sont manifestement excessifs, l'administration n'est pas tenue de prendre en charge l'intégralité des frais. Tu peux demander à ne pas avancer les frais d'avocat.

Il est toujours difficile de se défendre soi-même et à plusieurs on est toujours plus fort-es, nous te conseillons vivement de te rapprocher du syndicat CGT de ta structure.

**>>> Le syndicat, directement concerné par la discrimination syndicale, est ton allié.**



## CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DE LA CGT EDUC'ACTION

Fin mars 2022 à GUIDEL (56), 300 syndiqué-es se sont réuni-es pour un congrès extraordinaire de la CGT EDUC'ACTION. Extraordinaire à plus d'un titre ! Au menu : modifications statutaires, féminisme, parité des instances, pôle d'inclusion scolaire et AESH et unification syndicale.

### Unification, unité

LE DOCUMENT d'orientation discuté concernait la crise du syndicalisme et comment l'enrayer. Après des débats et des discussions en commission et en plénière, le texte questionne, projette et trace un futur vers une unification du syndicalisme de lutte et transformation sociale avec la FSU et SUD éducation au sein de la CGT. D'ores et déjà la CGT Educ'Action est une interlocutrice de premier plan de la FSU. La question de l'unification nous oblige à comparer, outre nos lignes revendicatives, la forme de notre outil syndical à celui de nos partenaires pour nous interroger sur le type d'organisation que nous souhaitons collectivement, les lignes que nous n'accepterons pas de franchir et les points sur lesquels nous pouvons envisager des transformations. Un processus d'unification à la base suppose des pratiques communes intersyndicales pérennes, des sections d'établissement aux syndicats départementaux.



Pour engager un tel processus, il est indispensable de partager une démarche et une stratégie syndicale dans les luttes et par des campagnes communes (tribunes communes, tracts, tournées d'établissements, HIS). C'est autour de plateformes revendicatives partagées qu'un engagement dans l'unité d'action doit se construire. Cela



doit être mené dans la durée par les organisations syndicales concernées. À titre expérimental, des sections uniques d'établissement constituées des syndiqué-es des sections CGT Educ'Action et des sections syndicales des organisations qui souhaiteront s'investir à la base dans le processus d'unification syndicale pourraient être constituées. Les listes communes aux élections peuvent contribuer également au processus d'unification.

### Les 3 modifications statutaires ont été adoptées

- L'ajout de "féministe" dans le préambule
- Une nouvelle Commission exécutive plus seulement paritaire mais avec « au moins autant de femmes que d'hommes »
- La création d'un pôle AESH.

Depuis La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, des nouveaux personnels sont arrivés dans les établissements : les AESH (accompagnant-es des élèves en situa-

tion de handicap). Après des débuts chaotiques en termes de contrat et droits, la CGT dans sa globalité a toujours œuvré pour la défense de ces personnels. Les obstacles à la syndicalisation de ces personnels sont importants : faible revenus, peur et pression de l'administration. Ces personnels ont rejoint la CGT Educ'Action. Présent-es dans le primaire et le secondaire, en CDD ou CDI, la CGT Educ'Action milite fortement pour un statut de catégorie B.



Le congrès a aussi été l'occasion de saluer en présentiel (enfin !), le départ d'un certain nombre de camarades de la direction.



## MAI 2022 : LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ LANCE SA CAMPAGNE ÉLECTORALE DEPUIS LE CAP D'AGDE !

*Pour lancer la campagne électorale des élections professionnelles de décembre 2022, quoi de mieux que de le faire dans un cadre convivial mais aussi propice à la réflexion et au débat. C'est le défi qu'ont relevé avec brio les camarades de Montpellier en proposant de délocaliser notre Commission Nationale Exécutive et en l'organisant au Cap d'Agde, du 11 au 13 mai. Mission accomplie !*



C'est ainsi qu'une centaine de camarades du syndicat et des invité-es (de la FERC et de l'Action Sociale) ont pu se retrouver durant ces trois jours.

Pour débiter, le mercredi après-midi, un groupe a pu assister à une pièce de théâtre, « Marx Matériau », spectacle pédagogique et subversif, proposé par la « Compagnie Nocturne ». Dans un décor vintage, cette pièce est composée d'extraits des œuvres de K. Marx, « une tentative de théâtre à partir des écrits de Karl Marx », selon le metteur en scène. Ce fut surtout un outil de réflexion très intense sur les flux de marchandises, de capitaux et la place du/de la travailleur-se. Pendant ce temps, un autre groupe débattait autour du thème « le syndicalisme, ça sert à quoi ? ».

Le jeudi matin, plusieurs sujets au programme :

■ « mon action en tant que militant-e », sous forme d'un « world café », pour réfléchir sur des thèmes aussi variés que la laïcité, l'égalité professionnelle, la mixité scolaire, la nationalisation des établisse-

ments, la démocratie dans un syndicat, faire du syndicalisme unitaire ou encore être un syndicat écoresponsable.

■ une intervention sur le thème de « l'école inclusive, pour qui et pour quoi ? », occasion de rappeler que l'inclusion peut être saisie comme une chance et permettre une meilleure acceptation des différences interpersonnelles, une amélioration du travail d'équipe et du vivre-ensemble, mais avec les moyens de pouvoir la mettre en œuvre dans de bonnes conditions.

L'après-midi fut consacrée à des ateliers, « pédagogie critique et anticapitaliste » ainsi que « les luttes contre les idées d'extrême droite » puis, quand même, aux élections (montage des listes, réseaux sociaux, affiches, documents, vidéos, ...), tout comme le vendredi.

Pour l'aspect convivial, karaoké, soirée dansante, bar militant et apéro sur la plage ont été appréciés par tout le monde, entre tous ces temps d'intenses réflexions.

Une exposition sur la Commune de Paris (prêtée par les amis de la Commune

Gard-Cévennes) et une librairie militante étaient à la disposition de chaque camarade.

Ce fut donc une Commission Exécutive Nationale qui s'est tenue de façon peu conventionnelle pour notre syndicat mais qui aura marqué les esprits et atteint ses objectifs tant elle aura été riche sur tous les plans, intellectuels et humains, nous permettant de réfléchir sur nos pratiques de militant-es, mais aussi de resserrer les liens entre chaque camarade et de conforter notre cohésion. Ce fut aussi l'occasion de faire connaissance avec de nombreux-ses camarades de diverses régions, non membres de notre CEN, leur permettant de dynamiser leur action et pour certain-es, de développer leur « réseau » pour gagner encore en efficacité sur le terrain.



A n'en pas douter, avant une rentrée qui s'annonce d'ores et déjà bien remplie avec les élections professionnelles, nous avons eu l'occasion de lancer notre campagne dans une ambiance constructive et ... sans encore trop de pression.

Les camarades de Montpellier y ont grandement contribué. Nous les en remercions.

**Maintenant, nous sommes tourné-es vers un seul objectif : confirmer notre représentativité en décembre 2022 !**

## L'AFGHANISTAN, VICTIME DU GRAND JEU !

*Les Taliban ne se trompent pas, le pouvoir se maintient, au long terme, par l'éducation.*

18

Le Lien N°211 - juin 2022

**E**N AFGHANISTAN, après 40 ans de guerre, les structures sociales étaient en lambeaux. Seul souvent le système éducatif perdurait en essayant de développer l'ouverture d'esprit des futur-es citoyen-nes femmes comme hommes.

Depuis de nombreuses années et particulièrement depuis 2017, la CGT est en contact permanent avec les syndicats afghans soutenant leurs luttes pour les droits des travailleur-ses et les droits humains.

**NUAWE<sup>1</sup>, c'est 161 000 actuellement dont environ 23 000 femmes**

Ses adhérent-es sont essentiellement des fonctionnaires, dont des enseignant-es, mais aussi des salarié-es du privé. En 2020, le syndicat a créé un bureau dédié à la question des droits des femmes, un autre chargé de développer l'éducation et la formation professionnelle et syndicale des travailleur-ses.

Parmi ses femmes et ses hommes courageux (NUAWE a toujours eu, depuis sa création en 1967, un fonctionnement paritaire H/F) beaucoup ont été abattu-es par les Taliban dès leur conquête d'une zone géographique. Mais, jusqu'à la chute de Kaboul, iels

n'ont jamais cédé ni devant les Taliban ni devant les gouvernements corrompus.

Depuis la signature des accords de Doha en février 2020, accords signés entre les Taliban et les États-Unis, tout un-e chacun-e savait que le peuple afghan était sacrifié au profit de la sécurité du retrait des troupes des États-Unis.

Devant cette situation le syndicat NUAWE a contacté la CGT afin de sauver les vies de celles et ceux qui parmi les militant-es étaient connu-es et directement menacé-es.

Nous avons répondu à leur appel et tout de suite pris contact pour accélérer leurs démarches de demandes d'asile politique.

Après de nombreuses actions auprès du gouvernement français, généreux dans les discours, réticent dans la pratique, et avec l'aide et le soutien de la CSI, les militant-es ont pu être exfiltré-es d'Afghanistan et sont actuellement en France, Canada, Allemagne... De nombreux-ses autres militant-es ont pu être exfiltré-es d'Afghanistan, mais sont toujours de façon précaire au Pakistan, Ouzbékistan, Iran.

### Le présent

Le collectif femmes-mixité de la CGT, la FERC-CGT, « Enfants d'Afghanistan et d'ailleurs<sup>2</sup> » et « Urgences afghanes<sup>3</sup> » ont lancé un appel pour la scolarisation des femmes afghanes, appel à diffuser et à relayer. Cet appel est disponible sur demande auprès de la FERC-CGT.

L'Internationale de l'Éducation (IE) est en train de mettre en place un outil accessible pour s'assurer que les Afghan-es puissent bénéficier de l'éducation la plus ouverte et la plus inclusive possible et que les fonds octroyés par l'UNESCO ou d'autres donateur-trices arrivent aux destinataires légitimes et ne viennent pas gonfler les poches déjà bien remplies des potentats locaux.

### L'avenir

Le 2 mai à Paris, NUAWE, la CSI, la CGT, la CFDT, FO, l'IE (et à travers elle la FERC-CGT) et différents syndicats de plusieurs pays ont créé un « Observatoire des droits humains et syndicaux en Afghanistan » dont la finalité est de permettre la continuité de l'activité syndicale en Afghanistan, de faire connaître les violations des droits humains et syndicaux en Afghanistan, de permettre aux réfugié-es afghan-es de vivre dignement dans les pays d'accueil et d'éviter que le peuple d'Afghanistan ne sombre dans les bas-fonds de l'histoire

Sylvain Goldstein.



<sup>1</sup> National Union of Afghanistan Workers and Employees

<sup>2</sup> Association qui accueille beaucoup des réfugié-e-s afghan-e-s et qui travaille avec NUAWE et la CGT.

<sup>3</sup> Collectif qui s'est créé à l'été 2021 en soutien aux femmes afghanes. Ce collectif travaille avec « Enfants d'Afghanistan et d'ailleurs » et la CGT.

## LUTTES INTERNATIONALES DANS L'ÉDUCATION : QUELLES INSPIRATIONS POUR NOTRE SYNDICALISME ?

Le 7 juin, en partenariat avec le Global Labour Institute (GLI), l'espace international de notre fédération a organisé une journée d'étude sur le thème « Lutttes internationales dans l'éducation : quelles inspirations pour notre syndicalisme ? ».

**A** CETTE OCCASION, une vingtaine de militant-es (principalement de la CGT Educ'Action) ont pu participer à une matinée d'échanges avec Alex Caputo-Pearl du syndicat UTLA (United Teachers of Los Angeles). Notre camarade étasunien nous a exposé la grande mobilisation des enseignant-es « Red for Ed » qui s'est organisée dans sa ville.

En usant de divers modes d'actions : manifestations, piquets de protestation devant les écoles et les établissements, journées de grève, occupations, nos camarades de Californie ont remporté une impressionnante victoire avec notamment 6 % d'augmentation de salaires, la présence au quotidien dans chaque école d'un-e infirmier-e scolaire, la fin des contrôles discriminants dans les établissements visant les jeunes des communautés hispaniques et afro-américaines, le maintien de leur protection sociale.

Cette victoire n'est pas uniquement issue de mobilisations telles que nous pouvons les connaître en France. Elle est également le résultat d'un travail militant de longue haleine pour (re) construire efficacement leur syndicat. En effet, Alex Caputo-Pearl est revenu sur la période 2015-2019, décisive pour leur organisation. Tout d'abord une grande campagne de syndicalisation à destination des personnels mais aussi la mise en place sur chaque lieu de travail d'un ou d'une référent-e du syndicat afin de faire le lien entre le syndicat, les personnels et la communauté.

Au cours de ces 4 années, le syndicat a donc pu construire ses revendications au plus près du terrain, avec les collègues.



Enfin, c'est la naissance d'une vaste alliance regroupant enseignant-es, personnels, parents d'élèves et étudiant-es qui leur a permis d'avoir des mobilisations d'ampleur et finalement obtenir satisfaction.

Ce bel exemple et cette victoire peuvent être inspirant-es pour notre syndicalisme qui peine parfois à mobiliser largement nos professions, surtout au cours des derniers mois.

Au cours de l'après-midi, sur l'inspiration de ce que l'UTLA a pu initier,



plusieurs ateliers ont été proposés aux participant-es du stage :

■ tout d'abord en binôme, sur la question de la syndicalisation afin d'établir un argumentaire efficace pour proposer à nos collègues d'adhérer à un syndicat.

■ Puis en groupe, afin de travailler sur l'élaboration d'un « plan » de campagne syndical sur différents sujets : personnels contractuels, antiracisme, plan d'urgence pour l'éducation, etc.

■ Enfin un exercice individuel sur l'identification de potentiel-les « animateurs/animateuses syndicaux/syndicales »

Au final, une journée chargée avec peu de temps-mort mais qui a atteint son objectif pour notre collectif fédéral, à savoir : faire connaître des pratiques syndicales utilisées sur d'autres continents avec pourquoi pas, l'idée de s'en inspirer (sans en faire un modèle unique) pour la construction de nos futures luttes.



## RAPPORT D'ACTIVITÉ

**D**ÉPUIS notre Conférence nationale de septembre 2019, les gouvernements Macron ont redoublé les coups aux conquêtes sociales, aux services publics, à l'école, aux universités, aux fonctionnaires, à l'hôpital, aux retraités.

La CE s'est jointe à l'appel à manifester le 5 décembre 2019 contre le projet de système universel de retraite par points : « Retrait du projet, pas de recul de l'âge de départ, maintien des 42 régimes solidaires »

La survenue de la pandémie, sa gestion erratique par le gouvernement s'appuyant sur un « Conseil de défense » secret, la fermeture des écoles entre autres, la remise en cause des libertés publiques ont considérablement affaibli les conditions de vie de la population, singulièrement celles de jeunes et des personnes âgées. Les confinements et reconfinements ont ravagé vie sociale et économique. La vie démocratique des instances de la CGT en a été fortement impactée. Des personnes âgées confinées à leur domicile ou dans les EHPAD ont payé un lourd tribut à l'incapacité des hôpitaux à les accueillir, aux directives limitant leur accès aux urgences.

Le gouvernement Macron a fait appel à l'union nationale. Le secrétariat, approuvé par le bureau, a demandé à la Confédération de retirer sa signature d'une déclaration commune CGT-CFDT-FO-CGC-CFTC-MEDEF-CPME qui « affirmait le rôle essentiel du dialogue social... » et « soulignait le rôle majeur de nos systèmes de protection sociale collective... ».

Le secrétariat a publié un communiqué « Hécatombe dans les EHPAD : une discrimination criminelle » le 17 mai 2020, documents officiels à l'appui, montrant que des milliers de patient-es avaient été sciemment envoyés à la mort car exclus-es d'être admis-es aux urgences.

**Hommage à Alain Barbier**  
Intervention Adrien Duquesnoy pour le Bureau national du Parti Ouvrier Indépendant

**à l'occasion de la manifestation de soutien à Alain Barbier**

**Marie Buisson**  
Bourgeois à toutes et tous,  
Nous sommes réunis ce matin à Bagneux pour saluer notre camarade et ami Alain Barbier. Nous allons évoquer ensemble sa vie et son parcours militant.

**Alain Barbier**  
secrétaire général de l'Union fédérale des Bénévoles de la FER-CGT, est décédé accidentellement le 17 février 2022 à l'âge de 80 ans.

20

Le Lien N°211 - juin 2022

Pendant les trois années La CE a alimenté réflexions, revendications et appels à l'action concernant le pouvoir d'achat des retraité-es ; les hôpitaux, les EHPAD, les services publics ; contre les exonérations de cotisations sociales encore étendues au nom du « quoi qu'il en coûte » ; la marche à l'étatisation de la Sécu ; pour la création de 200 000 postes dans les EHPAD et 100 000 pour l'aide à domicile ; contre la création de la 5<sup>ème</sup> branche « autonomie », hors de la branche maladie de la Sécu, financée par l'impôt ; pour sa prise en charge dans la branche maladie ; contre le projet de loi « sécurité globale » ; contre la réforme des retraites que Macron échouera à faire passer pendant son 1<sup>er</sup> mandat, comme sa loi « grand âge ».



Le décès de notre secrétaire général Alain Barbier a provoqué une grande

émotion tant était sa valeur. Cela nous a conduit-es à fonctionner avec un secrétariat collectif. L'UFR lui a rendu hommage au cimetière de Bagneux le 26 février avec de nombreuses prises de parole. La CE suivante a décidé deux cooptations au secrétariat et au bureau. Avec le bureau fédéral, décision a été prise d'éditer une plaquette en hommage à Alain Barbier.

La CE a organisé une journée d'étude sur la Sécu et la perte d'autonomie le 23 septembre 2021 avec Daniel Blache de l'UCR, annoncée dans Le Lien, d'une grande qualité mais avec une faible participation de la FERC.

La signature le 26 janvier 2022 de l'accord sur la Protection sociale complémentaire dans la Fonction publique de l'État a mis à rude épreuve la cohérence des attitudes syndicales avec la revendication CGT 100 % sécu, couvrant tous les risques. Lors d'une demi-journée de la CE du 26 janvier, Gilles Oberrieder de l'UFSE a expliqué les motifs de la signature. Cependant nous n'avons pas pu éclaircir les gains que tireraient les retraité-es de cet accord.

## LA VIE DE L'UFR

Jusqu'en mai 2022 : réunion de 12 CE et de 20 bureaux. La participation aux CE s'est heurtée aux grandes difficultés dues à la pandémie : fermeture de Montreuil, obstacle des réunions Zoom, peur de se déplacer, problèmes de santé. De 24 élu·es en 2019, la moyenne a été 14 en 2020 ; 10 en 2021 ; 9 début 2022.

Nous avons déploré deux décès en cours de mandat : Alain Barbier notre secrétaire général et Alain Lemarchand. La CE d'avril 2021 a décidé de coopter Michel Manauta et Jean Menecier au secrétariat, Jacky Milaguet au bureau et de fonctionner en secrétariat à 4 ainsi que de maintenir la date prévue de la Conférence nationale en novembre 2022. Depuis décembre, notre camarade Alice est hospitalisée.

Néanmoins, l'activité de la CE et du bureau a été soutenue, avec le souci démocratique de faire des comptes rendus écrits des débats.

Le groupe de travail revendications a pu fonctionner pour préparer les CE.

Le GT communication n'a pas pu réellement se réunir. Son rôle est à redéfinir.

À chaque réunion nous avons insisté sur la recherche de nouveaux camarades pour rejoindre la CE et le bureau.

### L'UFR dans la FERC

Les liens avec les 3 Sections nationales des retraité·es se sont renforcés : invitation de leurs responsables à nos CE et réciproquement notre présence à leurs instances (Conférences nationales et CE des SNR SNTRS et Educ).

Relations avec le bureau fédéral pas toujours faciles. En mai 2021 il nous

demande de hâter la Conférence nationale. Il refuse de publier certains documents de la CE comme le communiqué « Hécatombe dans les EHPAD : une discrimination criminelle » du 17 mai 2020, avançant des divergences. La CE du 24 juin demandera à nouveau qu'il soit publié. Il le sera le 1<sup>er</sup> juillet, finalement mis sur le site « actualité » de la FERC, rétroactivement à la date du 17 mars. Une autre mésaventure arrivera à la déclaration de la CE du 20 janvier 2021 « Ne pas se laisser enfermer dans l'étau sanitaire » qui ne sera envoyée par le bureau fédéral qu'aux organisations. Ces épisodes appellent une clarification de la place de l'UFR dans la FERC. Notre référent Olivier Champoussin avec lequel nous avons travaillé efficacement a été démis de ses mandats par la CEF, ce qui a créé un grand trouble, non dissipé par les échanges avec le bureau fédéral ou les votes de la CEF. Chantal Pichot est notre nouvelle référente.

Notre contribution au journal fédéral a été assurée avec 4 articles à chaque numéro, 28 fournis au 1.04.22.

>> **Le Lien arrive aux 2600 adhérent·es retraité·es. Seul·es un peu plus de 1000 ont un courrier électronique. Ce dernier média est alimenté régulièrement par l'UFR qui relaie en particu-**

lier les informations de l'UCR.

### UCR

L'UFR participe aux rencontres régulières UCR-UFR. Fin 2020, nous avons préparé le congrès qui a été reporté en 2023.

Nous avons participé aux réunions du collectif « retraité·es » de l'UFSE.

### Incitation à l'activité locale

Un article du Lien de septembre 2021 ouvrait le débat sur les structures d'accueil existantes.

### Continuité syndicale

Tout au long du mandat, la CE a proposé des mesures pour conserver à la CGT les camarades qui partent à la retraite. Elle a envoyé un projet de lettre aux futur·es retraité·es au bureau fédéral qui l'a repris et envoyé aux organisations car la continuité est la tâche des actif·ves.

### Les libertés

La CE a adopté plusieurs motions en défense des libertés syndicales comme en soutien aux syndicalistes de Gadeloupe le 9 décembre 2021. Elle a fait une déclaration le 16 mars 2022 condamnant l'invasion de l'Ukraine.



## PROJET DE DOCUMENT « ORIENTATION-REVENDICATIONS »

22

Le Lien N°211 - juin 2022

**S**EPTEMBRE 2019 nous analysions dans notre précédent document d'orientation les conséquences de la crise mondiale du capitalisme : guerres commerciales et de pillage des ressources, famine et malnutrition pour près d'1 milliard et demi d'êtres humains. Une production entièrement soumise au profit avec un saccage sans précédent de l'environnement. Une privatisation ou destruction des services publics hôpitaux et transports. Une liquidation des acquis sociaux, code du travail, conventions collectives, statut des fonctionnaires, CDI, ouvrant sur une ubérisation généralisée. Une Sécu étatisée et réduite à une couverture minimum financée principalement par l'impôt, ouvrant la voie aux assurances privées et aux fonds de pension et la fin des régimes de retraite. Oui mais autant de plans qui provoquent combats et résistance.

Rien à redire à cette analyse... Et depuis deux mois la guerre a éclaté, déclenchée par Poutine dont les troupes ont envahi l'Ukraine. Bombes, destructions, milliers de mort-es !

Voir la déclaration de notre CE en substance : *Arrêt immédiat de la guerre. Notre solidarité au peuple ukrainien victime des dévastations. Solidarité au peuple russe qui manifeste bravant la répression. Condamnation ferme de cet acte de guerre décidé par Poutine.*

*L'OTAN, l'Union européenne et les USA portent une lourde responsabilité dans l'escalade guerrière.*

*4 millions d'Ukrainien·nes sur les routes de l'exil, mais nous n'oublions pas ces centaines de milliers de réfugié·es du Moyen-Orient, d'Afrique fuyant les guerres ... Nous exigeons du gouvernement l'accueil de tous les réfugié·es sans considération de leur origine, couleur de peau ou religion !*

Depuis ces 3 ans, la résistance n'a pas cessé. Mouvement des Gilets jaunes contre les hausses des carburants, celui syndical contre notamment la réforme des retraites. Mais avec une répression sauvage dictée par Castaner puis Darmanin. Éborgnements, mains arrachées, gazage et passage systématiques des manifestations.

Le cortège CGT en tête le 1<sup>er</sup> mai 2021 sauvagement agressé... Non à la répression ! Respect des libertés démocratiques !

Rappelons cette grande pandémie du Covid qui nous a envahi-es pendant deux ans et endeuillé des milliers de familles.

Mais mettant à nu l'impéritie du gouvernement, sa gestion catastrophique en matière de masques et de protections, une recherche scientifique asséchée financièrement depuis des années... Des salarié·es entassé·es quotidiennement dans les transports. Un service hospitalier national démantelé par des décennies de restrictions budgétaires entraînant fermetures massives de lits (plus de 100 000 dans les 3 derniers quinquennats), des services d'urgence, de réanimation et manque des respirateurs... Un personnel soignant en sous-effectif criant, aux conséquences dramatiques sur les vieilles gens des EPHAD, confinées, limitation des visites et interdiction d'être soignées à l'hôpital.

Sous couvert de la gravité de cette pandémie, état d'urgence, couvre-feu national, confinement généralisé se sont succédés. Réunions, rassemblements et manifestations interdit-es. Lois et décrets promulgué-es : fichage des syndicalistes et cette loi du 24 août 2021 dite « Contre les séparatismes » qui stigmatise honteusement une partie de la population... Toutes choses qui « ont subverti en profondeur l'Etat de droit ».

Enfin, notre réflexion devra intégrer la crise environnementale en termes de revendications.



## PROJET DE DOCUMENT « ORIENTATION-REVENDICATIONS »

*Et pourtant, dans ce contexte difficile, travailleur·ses, jeunes, retraité·es ont résisté, ont manifesté leurs revendications.*

**O**ui le gouvernement de Macron a dû renoncer à appliquer sa réforme des retraites, devant les mobilisations ouvrières et syndicales, même si la loi est passée avec le 49-3.

Les dépenses incompressibles (énergie, alimentation, loyers) qui étranglent les petites pensions s'envolaient déjà avant la guerre en Ukraine.

Tandis que les budgets militaires sur toute l'Europe passent à 2 % du PIB sur injonction de Biden. Salaires, pensions sont bloqué·es. Jusqu'au RSA conditionné à 15 ou 20 heures de travail hebdomadaire gratuit. La réforme des retraites revient : Macron annonce 65 ans pour l'âge de départ, la suppression de tous les régimes particuliers. Et leur projet « grande Sécu », s'inscrivait dans une volonté de fiscalisation généralisée de notre Sécurité sociale. De plus la 5<sup>ème</sup> branche annoncée par Macron, extérieure à la Sécu et financée par les retraité·es elles-mêmes et eux-mêmes les isole des salarié·es actif·ves. Les retraité·es sont partie intégrante de la société, y jouent un rôle évident, refusent d'être marginalisé·es, traité·es à part. Non à la 5<sup>ème</sup> branche, abrogation de la CNSA ! En outre nous exigeons que toute démarche administrative soit possible à tous ceux et toutes celles qui n'ont pas d'accès à Internet. Que des alternatives au tout numérique soient une obligation pour tous les services.



Notre UFR n'acceptera pas qu'au nom d'augmentation des budgets militaires, nous abandonnions nos revendications.

### 1°) Non à la paupérisation

Blocage des prix. Hausse des salaires et des pensions compensant l'inflation. Déblocage du point d'indice des fonctionnaires. SMIC à 2000 € bruts.

Revalorisation des pensions et retraites. Rattrapage de la baisse de 20 % subie ces 20 dernières années.

Indexation des pensions et retraites sur les salaires.

Maintien des retraites par répartition. Départ à 60 ans. Maintien des 42 régimes particuliers, et notamment du code des pensions, de l'IRCANTEC, de la CNRACL.

### 2°) Non à la fiscalisation de la Sécu

Non au RDS qui financiarise la « dette » de la Sécu par des emprunts ruineux aux banques, non à la CSG, impôt en augmentation permanente qui saigne en particulier les retraité·es.

Pour le 100 % Sécurité sociale fondée exclusivement sur les cotisations (salariales et dites « patronales »).

Encore une fois, l'argent de la Sécu, de l'AGIRC-ARRCO, de la CNRACL, de l'IRCANTEC appartient aux salarié·es pas à l'État, il est à nous ! Arrêt des exonérations patronales.

### 3°) Reconstruction d'un réseau de médecin·es de ville et d'hôpitaux publics accessibles à tou·tes munis de tous les services et personnels et répondant à la demande sanitaire de la population.

Plus précisément pour les personnes âgées, nous reprenons à notre compte les revendications de l'UCR : mise en place d'un grand service public d'accueil des personnes en perte d'autonomie.

Prise en charge financière de l'autonomie par la branche maladie de la Sécurité sociale.

Création de 200 000 emplois dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur de l'aide à l'autonomie, pour garantir toute qualité d'hébergement, de soins. Aucun EHPAD régi selon la loi du profit.

### 4°) Respect des libertés démocratiques, abandon des lois liberticides et autre état d'urgence

Droit imprescriptible de manifestation, de réunion.

Interdiction des passages-gazages et des LBD.



Régime de protection  
sociale des personnels  
enseignants



Retrouvez vos garanties sur  
[www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr)

**Retrouvez les  
régimes prévoyance  
et santé pour :**

- Les chefs  
d'établissement
- Les salariés
- Le personnel  
enseignant



**AG2R LA MONDIALE**  
au service de  
l'Enseignement Privé